## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOAILHAC

Nombre de Conseillers

Séance du 03 juillet 2024

• en exercice 14 présents 11 votants 12

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convogué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire

(dont 1 procuration) Excusés 2

Date de la convocation : 26 juin 2024

Absent

Date d'affichage: 26 juin 2024

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Jean-Claude BARRAILLE ; René ALIÈS ;

Christophe BRENAC; Serge BARBASTE; Christian BONNET

MADAULE; Christiane Jocelyne Martine CROS: GALINER:

Christine LAURES: Sandrine EPIPHANE

Excusés: Mme Nathalie FAUGERAS (procuration à Mme Jocelyne GALINER); M

Vincent COUSINIÉ Absent: M Thierry CALS

Mme Jocelyne GALINER été élue secrétaire de séance

## Récapitulatif des Actes de la collectivité pour publication

N° délibération	
03072024_01	Décision Modificative n°1 Participation à la MJC de Lagarrigue
_	(Contrat Enfance Jeunesse)
	Adoptée à l'unanimité (dont 1 voix par procuration)
03072024_02	Renouvellement convention Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
	Adoptée à l'unanimité (dont 2 voix par procuration)

## **Questions diverses**

 Lutte contre les déchets abandonnés : la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet veille au nettoiement des abords des points de regroupements et des points d'apports volontaires et ses communes membres ont à leur charge la gestion de la salubrité publique.

Citeo, éco-organisme agréé de la filière des emballages ménagers et papiers, propose un accompagnement afin d'optimiser les opérations de nettoiement grâce à un soutien financier aux coûts de ces opérations :

Commune dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants 3,2 €/hab./an										
permanents	3									
Commune	dont	la	population	est	inférieure	à	5	000	habitants	0,9 <b>€</b> /hab./an
permanents	3									·

En concertation avec les communes adhérentes à la Communauté d'agglomération, une convention de groupement a été élaborée permettant ensuite d'établir un dossier de lutte contre les déchets abandonnés à l'échelle la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. Cette convention désignera le Président de la Communauté d'agglomération comme l'interlocuteur de Citeo afin de mettre en œuvre la convention de lutte des déchets abandonnés, permettant ainsi de simplifier la démarche de la commune.

La commune indiquera les opérations de nettoiement des déchets abandonnés, ainsi que les actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement avant le 1er février de chaque année au service Gestion des déchets de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. Citeo reversera les subventions à la Communauté d'agglomération qui les transmettra ensuite à la Commune. La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet gardera 10 % de cette somme.

Il manque des informations concernant l'organisation du ramassage et du stockage des déchets. Le sujet sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

 Enquête publique sur le zonage d'assainissement collectif : avis du commissaire enquêteur L'enquête publique s'est déroulée de façon satisfaisante sur dix-huit jours du 29 avril au 16 mai 2024.

La participation du public peut être caractérisée de faible. Les évolutions du zonage d'assainissement collectif proposées dans le projet sont bien acceptées. Ce sont toutefois leurs implications, en termes de travaux de réseaux et les coûts induits à la charge des propriétaires concernés, et notamment dans le hameau du Colombier, qui suscitent des inquiétudes.

Le rapport est consultable en mairie, ou sur le site de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet :

https://www.castres-mazamet.fr/environnement-et-dechets/enquete-publique-assainissement-Noailhac

Inauguration de l'aire de jeux au jardin Cabrol
Les travaux sont terminés depuis quelques jours (aire de jeux, cheminement, engazonnement)
la date de l'inauguration a été repoussée au Dimanche 1<sup>er</sup> Septembre avec repas partagé,
grillade et dessert offerts par la commune, animations l'après-midi.
Un arrêté a été pris afin de mettre en place un règlement pour la bonne utilisation et respect
des lieux.

- Tenue du bureau de vote pour les élections législatives du 07 juillet 2024

de 8h à 10h30	de 10h30 à 13h	de 13h à 15h30	de 15h30 à 18h
Francis MATHIEU	Serge BARBASTE	Christophe BRENAC	Jean-Claude BARAILLE
René ALIES	Marie-Christine LAURES	Christian BONNET	Thierry CALS
Martine CROS	Vincent COUSINIÉ	Manon SICARD	Maxime LAURENT

- + Manon SICARD + Maxime LAURENT
- Proposition d'une journée citoyenne sur la thématique « VILLAGE PROPRE » pour septembre/octobre, désherbage du cimetière, ramassage des déchets, ........
  Un groupe de réflexion est constitué : M. Baraillé, M. Brenac, Mme Madaule, Mme Galinier.
- Rappel du 2<sup>ème</sup> Marché Nocturne le Vendredi 26 Juillet. M. Brenac et Mme Faugéras gèrent l'organisation. Le premier marché a été réussi et ce malgré une météo incertaine

- Réunion sur les Energies Renouvelables sur le Parc National du Haut Languedoc : photovoltaïque et éolien : un compte rendu est fait par Christophe BRENAC
   Proposition d'accompagnement pour les communes porteuses de projet qui souhaitent se positionner.
- Zone d'activité « le Barthillou » toujours en attende du retour du certificat d'urbanisme.
- Suite aux intempéries, il faut prévoir le nettoyage du bassin d'eau à l'ancienne ferme de La Frégère, qui est recensé comme point d'aspiration pour la sécurité incendie.
- La Mairie a été sollicitée par un habitant de la rue de la Fontaine pour un problème de remontée des eaux à l'intérieur de sa maison.

Changement de la 2ème partie du plancher de la MJC : achat du plancher par la mairie, pose par des bénévoles.

La séance est levée par M Mathieu, Maire, à 21h20.